



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/03/2025

Référence
D2025_25

L'an 2025 et le vendredi vingt-huit mars, à 19 heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Objet de la délibération
Demande de subvention FAPO (RENOVATION ECLAIRAGE)

Présents :
 Mmes BRUCHET Delphine, VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire,
 MM. FLEUREAU Éric, BEDU Stéphane, MORGEAT Guillaume,

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	7

Excusé(e-s) : M STEIN Jean-Pierre (pouvoir à D Bruchet)

Absent(e-s) : M MALLET Jean-Yves, SEVIN Nathalie, MARTIN Joseph

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAPPEREAU Béatrice

Vote
A l'unanimité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

D2025_25– Demande de subvention FAPO (RENOVATION ECLAIRAGE)

Madame le Maire propose de demander une subvention auprès du département du Loiret au titre de l'aide aux communes à faible population (FAPO), au meilleur taux (20% restant) pour le remplacement des luminaires fluorescents par des luminaires LED sur un bâtiment communal, fourniture et pose.

Après échange et discussion, le conseil municipal décide :

- **De solliciter** l'aide financière auprès du département du Loiret au titre de l'aide aux communes à faible population (FAPO), au meilleur taux
- **D'approuver** le projet de financement suivant :

Nature	Montant (€ HT)	Organisme	Montant (€ HT)
Remplacement des luminaires fluorescents par des luminaires LED	2 633,01	SIERP	1 579,806
		FAPO	526,602
		Commune	526,602
Total	2 633,01	Total	2 633,01

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 045-214503252-20250328-D2025_25-DE

Soit un reste à charge TTC de 1 053.20€ pour la commune

- **De charger** Madame le Maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/04/2025

Le Maire

Delphine BRUCHET